

garage du rond point
Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Version de travail éditée le 16/05/2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PNE innovantes, cochez la case ci-contre		☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cochez la case		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du principal établissement	
garage du rond point - SIREN : 809147226		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****	
Adresse du siège social		Ancienne adresse en cas de changement	
94 avenue montaigne 94 avenue montaigne 33160 saint medard en jalles FRANCE			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
1. Résultat fiscal		Déficit 0	
Bénéfice imposable au taux normal		L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15% ☐	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		3 682	
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		Autres PV imposables à 19%	
PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies ☐		Zone franche d'activité art.44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré		Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies ☐	
		Autres dispositifs ☐	
		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies ☐	
		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer			
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case) ☐			
D IMPUTATIONS			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C&C/DAC4			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :			
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :			
3- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisée	
Oui		ciel sage	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Visueur conventionné	
		Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				Si déposé néant, cochez la case ☒				
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même		a					
	payées par un établissement chargé du service des titres		b					
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:			c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts			d					
Montant des autres distributions:			e					
			f					
			g					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %			h					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%			i					
Montant des revenus répartis			j					
			Total (a à h)					
RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
	MVLT imposées	à 0 %		à 15 %				
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			à 19 %				
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
	MVLT réalisée au cours de l'exercice							
	MVLT restant à reporter							
OBLIGATION DECLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus délivrés								

1. BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		garage du rond point - SIREN : 809147226		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		Néant ☐		
		Brut		Amortissements, provisions		Exercice N clos le 31/12/2023		N-1		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA		Net		Net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	7 000	AC	7 000	0	0		
		Frais de développement	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 134	AG	1 134	0	0		
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		autres Immos incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM					
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Install. techniques, matériel et outillages Industriels	AR	65 191	AS	56 367	8 824	20 905		
		Autres Immos corporelles	AT	83 850	AU	69 233	14 616	16 191		
		Immos en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières	BH	2 670	BI		2 670	2 670		
Total (II)		BJ	159 845	BK	133 734	26 111	39 767			
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP	61 900	BQ		61 900	48 240		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT	254 766	BU		254 766	228 950		
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	78 217	BY		78 217	87 800		
		Autres créances (3)	BZ	3 107	CA		3 107	3 950		
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC					
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	4 552	CG		4 552				
	Charges constatées d'avance (3)	CH	610	CI		610	610			
	Total (III)	CJ	403 152	CK		403 152	369 550			
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	(IV) CW								
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM								
	Ecart de conversion actif	(VI) CN								
	Total général (I à VI)	CO	562 997	1A	133 734	429 262	409 317			
(1) Droit au bail				(2) à moins d'un an		CP		(3) à + d'1 an	CR	
Clause de réserve de propriété - Immob.				stocks				créances		

2. BILAN – PASSIF, avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				garage du rond point - SIREN : 809147226		Néant ☐		
				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			)	DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK	DC			
	Réserve légale (3)				DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1	DF			
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants)			EJ	DG	26 524	20 146	
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	5 823	6 379	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées				DK			
	TOTAL (I)				DL	33 447	27 625	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
		Avances conditionnées				DN		
Provisions pour risques et charges	TOTAL (II)				DO			
	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
Dettes (4)	TOTAL (III)				DR			
	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	121 536	123 815	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI	DV	25 348	23 104	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	107 350	113 611	
	Dettes fiscales et sociales				DY	96 303	90 898	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	32 755	17 741	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	12 523	12 523	
	TOTAL (IV)				EC	395 816	381 692	
Ecart de conversion passif				ED				
TOTAL (V)				EE	429 262	409 317		
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
		- Écart de réévaluation libre			1D			
		- Réserve de réévaluation (1976)			1E			
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>garage du rond point - SIREN : 809147226</u>								Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons Intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	289 136	FB		FC	289 136	314 333	
	Production vendue - biens	FD	-327	FE		FF	-327	-932	
	Production vendue - services	FG	124 654	FH		FI	124 654	125 937	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	413 463	FK		FL	413 463	439 338	
	Production stockée					FM	39 476	26 841	
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	6 583	5 167	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP		9 022	
	Autres produits (1) (11)					FQ	552	707	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	460 074	481 075
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	189 003	244 033	
	Variation de stocks (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	4 815	266	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	155 449	142 634	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	9 690	9 152	
	Salaires et traitements					FY	70 787	62 461	
	Charges sociales (10)					FZ	20 036	4 067	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)	HS		GA	22 474	23 393	
			- dotations aux provisions		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD						
	Autres charges (12)		GE	1 846	266				
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	474 101	486 272
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-14 027	-5 197
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)	GI				
	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Différences positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 925	1 375		
	Différences négatives de change				GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	2 925	1 375	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-2 925	-1 375	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	-16 953	-6 572	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>garage du rond point - SIREN : 809147226</u>			Néant ☐		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			Exercice N		Exercice N-1
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	31 067		12 434
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			1 370
Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	31 067	13 804
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	8 292		852
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 292		852
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	22 775	12 952
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX) HJ		
Impôts sur les bénéfices			(X) HK		
Total des produits (I + III + V + VII)			HL	491 141	494 879
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	485 319	488 499
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)			HN	5 822	6 380
RENVIS :					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
(2) Dont produits de locations immobilières			HY		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))			IG		
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP		
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))			1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
(9) Dont transferts de charges			A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	A2	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences			A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles					
facultatifs A6			obligatoires A9		
dont cotisations facultatives Madelin A7			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	

IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>garage du rond point</u>										Néant ☐									
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations							
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	7 000	D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	1 134	KE			KF			
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		dont composants		L9				KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui		dont composants		M1				KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2				KP		KQ		KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels												KQ		KR				
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				M3				KS	65 191	KT		KU					
		Matériel de transport								KV	53 720	KW		KX	8 818				
		Matériel de bureau et mobilier informatique								KY	7 651	KZ		LA					
		Emballages récupérables et divers								LB	13 661	LC		LD					
	Immobilisations corporelles en cours										LE		LF		LG				
	Avances et acomptes										LH		LI		LJ				
											LK		LL		LM				
										TOTAL III	LN	140 223	LO		LP	8 818			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T			
Autres participations										8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés										1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières										1T	2 670	1U		1V					
										1T	2 670	1U		1V					
										1T	2 670	1U		1V					
									TOTAL IV	LQ	2 670	LR		LS					
									Total général (I + II + III + IV)	ØG	151 027	ØH		ØJ	8 818				
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ	7 000	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW	1 134	1X		
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK	65 191	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU		MM		MN	62 538	MO			
		Matériel de transport								IV		MP		MQ	7 651	MR			
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT	13 661	MU			
		Emballages récupérables et divers								IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF		
										TOTAL III	IY		NG		NH	149 041	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations										IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	2 670	2G			
										I2		2E		2F	2 670	2G			
										I2		2E		2F	2 670	2G			
									TOTAL IV	I3		NJ		NK	2 670	2H			

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : <u>garage du rond point</u>						Néant ☐
Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					6
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels	8 818				
6	Autres immobilisations corporelles					8 818
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX	8 818				8 818

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	
	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>garage du rond point</u>										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement				CY	7 000	EL		EM		EN	7 000
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles				PE	1 134	PF		PG		PH	1 134
TOTAL I				RK	8 134	RM		RN		RO	8 134
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	103 930	QA	12 081	QB		QC	116 011
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	38 158	QE	9 764	QF		QG	47 922
	Matériel de transport			QH	7 651	QI		QJ		QK	7 651
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	13 661	QM	630	QN		QO	14 291
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL II				QU	163 400	QV	22 475	QW		QX	185 875
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	171 534	ØP	22 475	ØQ		ØR	194 009
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Installations gales., agenc. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES											
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour Investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	3 348	5S	2 214	5T	3 348	5U	2 214	
	Autres provisions pour risques et charges	5V	1 007	5W	886	5X	1 007	5Y	886	
TOTAL II		5Z	4 355	TV	3 100	TW	4 355	TX	3 100	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	4 355	UB	3 100	UC	4 355	UD	3 100
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF						
	- financières	UG		UH						
	- exceptionnelles	UJ		UK						

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>garage du rond point</u>										Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES						MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ								1		2		3			
	Créances rattachées à des participations							UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)							UP	121 536	UR	121 536	US			
	Autres immobilisations financières							UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux							VA							
	Autres créances clients							UX							
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés							UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux							UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices							VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée							VB						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés							VN						
		Divers							VP						
	Groupe et associés (2)							VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)							VR							
	Charges constatées d'avance							VS							
TOTAUX								VT	121 536	VU	121 536	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice						VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice						VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)							VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES						Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
								1		2		3		4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y													
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z													
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine						VG							
		à plus d'1 an à l'origine						VH							
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A													
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B													
	Personnel et comptes rattachés	8C													
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D													
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E												
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW												
		Obligations cautionnées	VX												
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ												
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J													
	Groupe et associés (2)	VI													
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K													
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	Z2													
	Produits constatés d'avance	8L													
TOTAUX								VY		VZ					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ								(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques			VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK												

Désignation de l'entreprise : <u>garage du rond point</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		
I. RÉINTÉGRATIONS							
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	5 822
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)					WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI	2 215
	Amendes et pénalités					WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						
	Impôt sur les sociétés					XY	
						YI	
						Y7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE					WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI					L7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme					- Imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)	IB
						- Imposées au taux de 0%	ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs					- Plus-values nettes à court terme	WN
						- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		
					Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		
					M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I							
WR							
8 037							
II - DÉDUCTIONS							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.							
WT							
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.							
WU							
4 355							
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
						- Imposées au taux de 0 %	WH
						- Imposées au taux de 19 %	WP
						- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
						- Imputées sur les déficits antérieurs	XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						IG
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:					(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation
					2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
						ZX	
Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							
ZY							
Majoration d'amortissement							
XD							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
XS							
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD		
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	Créance dégagee par la report en arriere de deficit	ZI		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL				
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Y2							
III - RÉSULTAT FISCAL							
TOTAL II							
XH							
4 355							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI	
				Déficit (II-I)			
				3 682			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)							
				3 682		XO	

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>garage du rond point</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				4 355	
(à détailler ci-dessous)					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV	
Provisions pour risques et charges				ZW	
Total des provisions pour risques et charges				8X	
Provisions pour dépréciation				8Y	
Total des provisions pour dépréciation				9D	
Charges à payer				9E	
Total des provisions pour charges à payer				9K	
Totaux (Cadre III)				YN	
Totaux à reporter au tableau 2058-A				YO	
				ligne WI	
				ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
L1				Montant net à la fin de l'exercice	

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

 DGFIP N° 2058-C-SD 2024
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>garage du rond point</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	20 246	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	100		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	6 378				- Autres réserves	ZD	26 524		
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Dividendes			ZE			
							Autres répartitions			ZF			
	Total I			ØF	26 624		Report à nouveau			ZG			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Total II		ZH	26 624
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)								YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance								YT	24 575		
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)								XQ	55 756		
		Personnel extérieur à l'entreprise								YU			
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	11 662		
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	IMPÔTS ET TAXES	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)								ST			
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052								ZJ	91 993		
		Taxe professionnelle, CFE, CVAE								YW	8 106		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)								BZ			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052								YX	8 106		
TVA	Montant de la TVA collectée								YY	74 090			
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	69 195			
DIVERS	Montant brut des salaires								ØZ	71 921			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition								ØS				
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société								ZK				
	Numéro de centre de gestion agréé XP				Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI				ZR	Non			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
RÉGIME DE GROUPE	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur								RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA		Plus values à 15%		JK		Plus values à 0%	JL		
						Plus values à 19%		JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble			JD		Plus values à 15%		JN		Plus values à 0%	JO		
						Plus values à 19%		JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale								JH		N° SIRET société mère	JJ	

12.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGRIP N° 2059-A-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	Long terme 15 % ou 12,8 %	0 %	
7		8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cours A - Pour valeur nette à court terme							
Cours B - Pour valeur nette à long terme (ventilation par ligne)							
Cours C - Autres plus-values taxables à 19 %							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme		
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

[illegible]

14.

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFP N° 2059-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>garage du rond point</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N				
		N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		N-10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : <u>garage du rond point</u>					Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4			5	

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DOFIP N° 2059-E-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>garage du rond point</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2023</u> et clos le: <u>31/12/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	3
		YF	1
		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	3
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	460 074
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
Total 1		OX	460 074
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	6 583
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
Total 2		OM	6 583
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	189 003
Variation négative des stocks		OQ	13 660
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	155 449
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	47 869
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
Total 3		OJ	405 981
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		Total 1 + Total 2 - Total 3	
		OG	60 676
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	60 676
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	460 074
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY - GZ	du 01/01/2023
Date de cessation		au	31/12/2023
		HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : garage du rond point - SIREN : 809147226				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MME	Nom complet	ESCUREDO				
Nom marital				% de détention	100	Nb de parts ou actions	10
Naissance :	Date	10/07/1946	N° Département	33	Commune	BORDEAUX	Pays FRANCE
Adresse :	4 RUE EDOUARD BRANLY 33160 SAINT MEDARD EN JALLES FRANCE						

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>garage du rond point - SIREN : 809147226</u>		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : garage du rond point	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 809147226	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
	dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (SAINT MEDARD EN JALLES)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entrepreneur déclarant :

garage du rond point - SIREN : 809147226

Année de déclaration :

Déclaration des loyers prévus pour l'année :

2024

Local

Référence du local	3344904268024511Z0202415		
Invariant du local	334490426802		
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0096 AV MONTAIGNE 33160 SAINT MEDARD EN JALLES		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	SCI JAM		
SIREN du propriétaire du local	511678377	6540	
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local			
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	47 800		